



1188 Gimel, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Conseil communal  
de Gimel

## **RAPPORT**

**Sur le préavis municipal no 05-2021**

**Présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 6 septembre 2021**

**Objet : Adoption du plan d'affectation (PA) « Aux Chentres II »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de :

Sarah Vermot, Présidente

Sébastien Debonneville

Olivier Schär

Nicolas Golay

Nathalie Bussard, Rapporteuse

S'est réunie le 28 septembre 2021 à 17h00 pour l'étude du préavis municipal et a été suivie d'une séance en présence de Messieurs Philippe Rezzonico, Syndic et Philippe Reymond, Municipal, que nous remercions pour leur disponibilité et leurs réponses à nos questions.

La commission relève que le rapport et les documents mis à disposition sont bien détaillés et rappelle que seule la mise à jour du plan d'affectation du terrain est soumise au présent rapport.

La construction complémentaire ainsi que la mise aux normes selon la loi sur la protection des animaux feront l'objet d'une mise à l'enquête.

La commission salue la présence d'un éleveur de porc dans notre commune qui permet d'approvisionner en viande suisse les commerces de notre région et de limiter les transports.

Rappelons qu'il y a 30 ans, le projet de cette porcherie a été discuté entre les agriculteurs et les laiteries des communes avoisinantes afin de remplacer la porcherie au centre du village. L'élevage des porcs permet une interaction entre les différents acteurs : à la suite de la fabrication du fromage, le petit lait est consommé par les porcs ; le lisier est utilisé pour fertiliser les prairies qui permettent aux bovins de produire du lait.

La commission s'est aussi interrogée sur les possibilités de mieux faire connaître cet élevage au sein des habitants. En effet, la commission a estimé qu'il y avait là un bel exemple d'économie circulaire qui pourrait être mieux intégré à l'économie locale.

L'acceptation du plan partiel d'affectation permettra :

La mise en conformité de la zone du terrain et des bâtiments actuels ;

La mise à l'enquête des nouvelles constructions et rénovations de la porcherie qui amélioreront la gestion et le confort des animaux ;

La pérennisation de l'exploitation de M. Munier.

## CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis No 05-2021 de la Municipalité ;

Oui le rapport de la Commission ad hoc ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

1. D'adopter le plan d'affectation (PA) « Aux Chentres II » soumis à l'enquête publique du 19 mai au 17 juin 2021.
2. De prendre acte qu'aucune opposition ni remarque n'a été formulée.
3. D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou tout litige consécutif à l'adoption du PA « Aux Chentres II ».
4. D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Sarah Vermot, Présidente

Sébastien Debonneville

Olivier Schär

Nicolas Golay

Nathalie Bussard, Rapporteuse